



29 mars 2018

Intempéries 2018 Dégâts importants pour l'agriculture valaisanne

(IVS).- Les intempéries du premier trimestre 2018 ont lourdement touché l'agriculture valaisanne. Les dégâts dépassent les 13 millions de francs. En conséquence, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre au Grand Conseil un projet de décision pour l'octroi d'un crédit-cadre de 4.75 millions de francs, dont 3 millions sont destinés à des mesures urgentes en 2018. Ce crédit-cadre permettra de bénéficier d'une participation fédérale de 5.28 millions de francs pour ces travaux.

Suite aux intempéries 2018, le Service de l'agriculture a estimé les dégâts effectifs en collaboration avec les communes concernées. Ceux-ci dépassent les 13 millions de francs.

Les secteurs en pente tels que les vignobles ont été fortement affectés par ces intempéries. L'engorgement des terrains a engendré des ruissellements des eaux des surfaces et la création d'importantes ravines.

La synthèse des dégâts est la suivante :

- plus de 32 communes affectées,
- 6'900 m² de murs de vignes annoncés,
- 6.7 ha de vignoble détruits par des ravines et avalanches,
- près de 6.9 km de routes agricoles à reconstruire,
- travaux ponctuels de remise en état de bisses.

Les travaux prévus se situent principalement au niveau du vignoble. Suite à d'importantes ravines, les terrains doivent être remodelés et les murs de soutènement reconstruits. Les routes agricoles, doivent être stabilisées à l'aide de caissons et les systèmes d'évacuation des eaux assainis. Pour les bisses, des tronçons doivent être reconstruits. Les bisses ont démontré durant ces intempéries, en plus de leur fonctionnalité liée à l'irrigation, leur nécessité pour la récupération et l'évacuation des eaux de surfaces.

Il est important de relever que les secteurs assainis dans le cadre des projets de maintien des vignobles en cours de réalisation n'ont pas été affectés par ces intempéries. Cet état démontre la pertinence de ces projets. Ils permettent d'éviter de fortes dégradations liées aux phénomènes météorologiques.

Les communes de situation ou les syndicats d'améliorations foncières sont les porteurs de projets. Les autorisations de mise en chantier nécessaires pour la réalisation des mesures urgentes ont été délivrées.

Afin de faire face aux investissements extraordinaires découlant de ces intempéries le Conseil d'Etat a décidé de déposer une demande de crédit-cadre de 4.75 millions de francs au Grand Conseil. Ce montant comprend un crédit



supplémentaire de 3 millions sur l'exercice 2018 afin de financer les mesures urgentes à réaliser cette année.

Ce crédit-cadre permettra de bénéficier d'une participation fédérale de 5.28 millions de francs pour ces travaux. Le montant des contributions des communes de situation atteint 1.18 million de francs et la part des privés s'élève à 1.98 million de francs.

Personnes de contact :

- **Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation (DEF) – 027 606 40 00**
- **Laurent Maret, chef de l'Office des améliorations structurelles (OAS) – 027 606 78 05**